

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27/06/19

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2019-ARA-KRP-2058

1. Intitulé du projet

Construction d'un nouveau magasin LIDL et de son parking, avenue de Roderie à Chadrac (43).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC LIDL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Anne Lise CORSANT, Responsable Immobilier LIDL

RCS / SIRET

3 4 3 | 2 6 2 | 6 2 2 | 0 4 9 0 1

Forme juridique Société en nom collectif

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 41 sous-catégorie a	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création de 2 parkings (1 parking aérien attenant à un magasin LIDL, et 1 parking en RDC situé sous le magasin en R+1). Le projet de magasin et de parkings se situe sur l'avenue de Roderie à Chadrac.

Le terrain, d'une surface de 7727,79 m², est actuellement occupé par un magasin LIDL et son parking (parcelle n°335), par un bâtiment (auto-école au RDC sur parcelle n°334), par une maison avec jardin et voierie (parcelle n°333) et par des arbres et voiries (parcelle n°343). Tous ces bâtiments seront démolis dans le cadre du présent projet. Le magasin LIDL occupera une surface de 2 653,69 m².

La superficie du parking aérien (y compris les voiries de circulation) sera de 2 502 m² et la superficie du parking couvert sera de 2027,64 m². Il y aura au total 141 places (67 sur le parking aérien et 74 sur le parking couvert), dont :

3 places pour personnes à mobilité réduite (PMR) ; 21 places électriques ou prééquipées ; 3 places pour les familles ; 97,98 m² d'espaces verts en pleine terre sur le parking et 1744,71 m² hors parking seront aménagés .

En tout, 67 places de stationnement seront traitées en revêtement perméable de type pavés drainants, ce qui représente 589,49 m² de parking non-imperméabilisé. 3 835,5 m² de surface totale (2 parking + voies circulation) sera imperméabilisée.

4.2 Objectifs du projet

La SNC LIDL prévoit la création d'un nouveau magasin et de son parking sur la commune de Chadrac, par reprise de l'ancien magasin LIDL et de 2 bâtiments adjacents (bâtiment avec auto-école au RDC, et 1 maison) .

Le projet s'inscrit dans une démarche environnementale avec la mise en valeur de l'aspect écologique des espaces verts et la prise en compte de l'infiltration des eaux pluviales avec la construction de places de parking en pavés drainants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le planning prévisionnel des travaux n'est pour le moment pas connu et la date de début des travaux sera fonction des délais d'instruction des demandes d'autorisation administratives. Les travaux sont prévus pour juin/juillet 2020.

La durée de l'ensemble des travaux sera de 34 semaines (2 semaines de démolition et 32 semaines de travaux de construction).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking sera la propriété de LIDL lors de l'exploitation du magasin et il sera entretenu par son propriétaire.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande de permis de construire. A l'heure actuelle, aucun Permis de Construire n'a été déposé par LIDL.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Superficie globale du projet:	7 727,79 m ²
- Superficie du parking:	4 530 m ²
- Nombre de places créées:	141 places
- Nombre de places perméables:	67 places
- Surface des espaces verts en pleine terre :	1 842,69 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

avenue de Roderie
43 770 CHADRAC

Parcelles cadastrées n° 333, 334, 335 (section AO sur la commune de Chadrac) et n° 343 (section AB sur la commune d'Aiguilhe).

Coordonnées géographiques¹ Long. 0 3 ° 8 9 ' 5 6 " 0 4 Lat. 4 5 ° 0 5 ' 1 3 " 8 9 N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
 Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
 Communes traversées : Chadrac , Aiguilhe

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Le projet n'a pas encore fait l'objet d'un dépôt de Permis de Construire.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude se trouve à 500 m de la ZNIEFF de type II n°830020587 du « Bassin du puy - Emblavez », et à plus d'1 km de la ZNIEFF de type I n°830020286 du "Mont Brunelet"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'arrêté préfectoral du 03 août 2015 porte approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement pour les grandes infrastructures routières de l'Etat dans le département de Haute-Loire. Le PPBE porte sur le réseau routier national, à savoir l'autoroute A75, la RN 88. et la RN 102. Le site d'étude est bordé à l'est par la RN88.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet ne se trouve pas dans un périmètre de protection des monuments historiques

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle étudiée n'est pas localisée dans une zone humide ayant été délimitée. Le site est déjà fortement imperméabilisé et la rare végétation est fortement anthropisée.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Parcelles n°335 et 333 : PPRI (AP du 20/11/1989) - Parcelle n°343 : PPRN mouvement de terrain. PRN crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau (AP du 28/09/2015), classé en zone ZR2 (aléa fort et/ou très fort). Terrain étudié en bordure de la zone d'interdiction stricte d'après la carte de zonage réglementaire des PPRI. Aucun PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Chadrac ne fait pas partie d'une Zone de Répartition des Eaux d'après la carte de la DREAL de bassin Rhône-Méditerranée.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle 343 est classée en zone AC2 : sites classés et sites inscrits
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à 1,2 km au Nord-ouest du terrain étudié. Il s'agit du Site Natura 2000 Directive Habitats : Grotte de la Denise (FR8302007).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Prélèvements d'eau à l'usage des sanitaires et du nettoyage du magasin, le parking n'est pas concerné par ces prélèvements au réseau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	7 558 m3 de déblais sont prévus 857 m3 de remblais sont prévus
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la conservation de 5 arbres existants et la plantation de 14 nouveaux arbres. Dérangement temporaire de la faune en phase travaux par le bruit et les mouvements. Destruction directe d'espèces floristiques communes et d'habitats d'espèces de la faune commune lors des travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF : Le projet de réhabilitation de l'ancien magasin LIDL ne modifiera pas le type d'occupation des sols et n'aura donc aucune incidence directe sur la ZNIEFF à proximité, hormis un léger dérangement de la faune par les travaux. Nuisances sonores : Le site est bordé à l'est par la RN88 et au sud par l'avenue de la Roderie, les émissions sonores du trafic générées seront masquées par le bruit environnant des activités commerciales voisines. Risque d'inondation : Une partie du site est concernée par un PPRI et respectera les prescriptions du règlement de ce PPRI.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain visé pour le projet est actuellement occupé par un bâtiment commercial (magasin LIDL) et une deux trois? maisons. Il n'y a aucun espace naturel, agricole forestier ou maritime sur le site.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune installation nucléaire n'est présente dans un rayon de moins de 10km de la commune de Chadrac. Aucune canalisation de transport de matières dangereuses n'est recensée dans un rayon de 500 m autour du site d'étude (canalisations de transport de gaz au Nord à plus de 1,5 km).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Exposition au risque sismique: faible ; - Risque lié au retrait et gonflement des argiles: nul ; - Risque de remontée de nappe dans les sédiments : nul ; - La parcelle 343 est soumise à un PPRMT. - Un "puits et galerie d'eau" a été recensé dans la commune d'Aiguilhe ;
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de parking et de magasin commercial ne génère pas de risque sanitaire. Le site n'est pas référencé dans la base de données BASIAS, BASOL et ICPE. Au vu de l'actuelle activité (supermarché LIDL et maisons) réalisée sur le site, il semblerait que le terrain soit compatible avec le nouveau projet LIDL et qu'aucun risque sanitaire ne soit encouru.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic lié aux employés, aux clients et aux livraisons pour le magasin. Au vu de l'emplacement du site, de sa nature (actuellement supermarché LIDL) et de sa desserte par des axes routiers de bonne capacité (mesure de trafic réalisée en mai 2017 : RN88: 15830 véh/j) le flux de trafic potentiellement engendré devrait avoir une incidence raisonnable sur l'environnement et la santé.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Bruits engendrés par la phase de travaux. Bruits liés au trafic routier durant les horaires d'ouverture et pour les livraisons, en période diurne. La RN88 est considérée comme un axe de circulation bruyant, classée au PPBE de la Haute-Loire 3ème échéance. La parcelle 343 est classée en zone tampon dans le classement sonore 2014 (PLU Aiguilhe)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les seules émissions lumineuses proviendront de l'activité du magasin et du parking, uniquement pendant les heures d'ouverture. Ces émissions seront donc négligeables au vu de la situation du magasin.</p> <p>Eclairage de la RN88 bordant le site par des réverbères. Eclairage des autres magasins et commerces alentours durant les horaires d'ouverture (Montgolfière en Velay, Biocoop, Paradis pêche ...).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales interceptées par les places perméables seront directement infiltrées dans le milieu naturel. Les eaux pluviales issues de la toiture du magasin et celles issues des parties imperméabilisées du parking seront dirigées vers un bassin de rétention enterré. Les eaux pluviales issues du parking seront traitées par un débourbeur situé au nord du site avant rejet dans le réseau d'eaux pluviales public. Une étude GEP a été réalisée par Tauw France et précisera le dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Dans le cadre du développement durable et du respect de la législation en vigueur, une politique de gestion et de valorisation des déchets de chantier de construction sera mise en place : les déchets inertes, non dangereux et déchets dangereux seront stockés dans des installations appropriées. Certains déchets inertes seront valorisés en vu d'une réutilisation future. Les déchets et matières valorisables issues du fonctionnement du magasin (principalement issus des matériaux d'emballage et de conditionnement) feront l'objet d'un pré-tri sur place subiront ensuite un traitement centralisé.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va réutiliser un terrain utilisé précédemment pour une activité commerciale de distribution générale Lidl identique à l'activité projetée. Il n'y aura pas de modification du type d'usage des sols et le projet permettra de pérenniser l'activité du magasin.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse réalisée, et ayant passé en revue l'ensemble des composantes environnementales, nous estimons que le projet de parking peut être dispensé d'étude d'impact. Le projet se situe en zone anthropisée au sein de parcelles ayant un faible intérêt écologique, et un magasin de même nature avec parking y est déjà construit et n'aura pas d'impact significatif sur les milieux naturel et physique. Les aléas et risques naturels sont faibles et seront maîtrisés par les dispositions constructives prévues. Aucun impact n'est à prévoir sur le patrimoine architectural et paysager. L'incidence sur les eaux pluviales sera prise en compte et des ouvrages sont prévus et sont en cours de dimensionnement. Le projet n'est pas de nature à augmenter significativement le trafic sur les voies routières proches qui sont déjà très fréquentées. Les impacts du projet dans son ensemble, et qui plus est du parking, sont donc négligeables. Voir chapitre 5 de l'annexe 7.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Etude au cas par cas R001-1615365JCA - V02 (Rédactrice Tauw France). Annexe 8 : Etude d'accessibilité 06/06/2019 (Egis)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à ST QUENTIN FALLAVIER

le, 24/06/2019

Signature



iquant sur le cadre ci-dessus